

Sanction royale

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations sur le discours de la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone)?

M. Redway: Monsieur le Président, les observations de la députée m'ont paru à la fois intéressantes et ironiques, surtout quand elle a soutenu que son parti souscrivait avec enthousiasme à toutes les recommandations du rapport intitulé «*Égalité pour tous*».

Le parti dont la députée est membre a gouverné le pays pendant une vingtaine d'années après que la Chambre eut adopté la Déclaration canadienne des droits que lui avait présentée le très honorable John George Diefenbaker, un de nos anciens premiers ministres. Après quoi le parti de la députée a dirigé le pays pendant pratiquement 20 années consécutives.

Si le parti de la députée est si emballé par toutes ces recommandations, pourquoi n'y a-t-il pas donné suite pendant toutes ces années?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je suis vraiment ravie de répondre à mon collègue et peut-être de lui rafraîchir la mémoire. Tout d'abord, je lui rappelle que la constitution est toute nouvelle.

Une voix: Oh, oh!

Mme Finestone: C'est effectivement le cas, monsieur le Président. Nous avons rapatrié la constitution et y avons intégré une charte des droits et libertés. Dans cette charte, qui aura des répercussions très profondes sur notre société, figure l'article 15. Je ne tiens pas à faire une leçon d'histoire au député, mais je veux néanmoins lui rappeler qui, à l'origine, a proposé toutes les mesures progressistes concernant les femmes. Ce n'est certainement pas son parti. Puisque le député s'est gaussé de la constitution, je voudrais lui rappeler que nous avons dû nous battre avec les conservateurs au sujet du drapeau et de la constitution, afin de maintenir notre indépendance et nous luttons encore maintenant avec le gouvernement pour faire respecter l'indépendance du Canada dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

Pour ce qui est de l'égalité, je tiens à dire au député que dans son rapport, le Conseil consultatif de la situation de la femme a entrepris la première étude sur la situation des handicapés, il s'est penché sur l'égalité pour les minorités visibles et il a été le premier à parler de l'existence de la nation indienne. Dites-moi, monsieur le Président, faut-il attribuer toutes ces initiatives au parti conservateur? Pas du tout. Le parti conservateur a peut-être approuvé les documents, mais il a hérité de mesures qu'il ne pouvait éviter.

M. Schellenberg: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations de la députée au sujet du rôle des femmes au combat. Pourrait-elle nous dire si on ne servirait pas mieux les intérêts du gouvernement et des députés en passant moins de temps à discuter du rôle des femmes au combat et des moyens de leur permettre de jouer ce rôle, et plus de temps sur les moyens d'empêcher les hommes d'aller se battre?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec les observations du député. Si cela ne dépendait que de moi, il n'y aurait pas de guerre. En outre, n'ayant que des fils, je souhaiterais fort qu'ils n'aient pas à aller au combat. Ce qui est le plus important, c'est de déterminer si nous ne

devrions pas nous préoccuper des droits des femmes, car fondamentalement, les hommes ont déjà ces droits. Les femmes souhaitent avoir les mêmes chances. Nous avons besoin de tous les gens qui souhaitent servir leur pays de cette façon, Dieu les bénisse, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes.

M. Attewell: Monsieur le Président, je voudrais formuler une observation et peut-être poser une question à la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone). Il se peut qu'on en parle dans le rapport mais bien franchement, je ne me le rappelle pas. Il y a plusieurs mois, j'ai décidé que nous tenterions d'engager une personne handicapée dans notre bureau de comité. J'ai téléphoné au bureau de l'Emploi et de l'Immigration de la rue Yonge. J'ai été extrêmement heureux d'apprendre qu'un service distinct se chargeait d'aider les handicapés à trouver des emplois dans North York et la région avoisinante.

J'ai exposé mes exigences. Nous avons besoin d'une personne capable de dactylographier et de répondre au téléphone. Environ deux semaines plus tard, une jeune femme dans le milieu de la vingtaine nous a été envoyée. Elle s'appelle Eva Kron. Un autobus va la chercher à son appartement parce qu'elle marche sur des béquilles et elle travaille deux journées complètes par semaine. Elle expédie des certificats de citoyenneté lorsque je reçois les listes d'Ottawa, elle envoie les certificats de citoyenneté avec une lettre d'accompagnement et elle remplit également d'autres fonctions.

Je sais que le rapport contient un chapitre séparé au sujet des handicapés physiques, mais je me demande si le comité a abordé la question au cours de ses délibérations. J'ai mentionné cette jeune femme à titre d'exemple. Je me demande si le gouvernement ne devrait pas faire davantage pour aider les handicapés à trouver un emploi à plein temps ou à temps partiel. Je le répète, je n'ai peut-être pas bien lu ce chapitre du rapport. La députée de Mount Royal peut-elle me dire ce qu'elle en pense? Je possède moi-même une certaine expérience de la chose.

• (1640)

Mme Finestone: Monsieur le Président, le député vient de nous faire un témoignage qui fait écho à celui que nous entendons dans tout le pays. Il faut s'arrêter à nos capacités et pas à nos handicaps. Les employeurs comme le député qui sont disposés à tenir compte du travail que les gens sont capables de faire, de leur compétence et de leur adresse ont doublement de la chance parce qu'ils arrivent à avoir de très bons employés. D'après le rapport intitulé *Obstacles* et les deux rapports qui ont suivi, bien des gens n'utilisent pas à fond les talents des personnes handicapées, faute de connaissances. Cette situation est due en partie à l'éducation. Elle est due également en partie au fait que les personnes handicapées n'ont pas d'accès. Il faut de l'argent pour réorganiser nos immeubles.

Le domaine qui intéresse le député est traité dans les recommandations no 41 à 57. Je conseille par ailleurs au député de parler au président du comité parlementaire sur les droits à l'égalité qui préside actuellement le comité permanent sur les invalides et les handicapés, si je ne m'abuse. Je sais qu'il fait tout son possible pour s'assurer que les recommandations du comité sont mises en œuvre pour mieux servir les citoyens.